



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

céréales

Question écrite n° 5554

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la fragilité de la filière bovine en France. Avec près de 19 millions de têtes, la France dispose du cheptel bovin le plus important d'Europe. Celui-ci fait vivre plus de 100 000 agriculteurs et près de 50 000 personnes dans le secteur de la transformation. Mais cette filière qui souffre déjà de la stagnation de la consommation de viande en France se trouve confrontée aujourd'hui à une baisse de sa compétitivité à l'export sous l'effet de la hausse du prix des céréales nécessaires à l'alimentation des bêtes. La filière bovine française exporte des viandes (289 000 t en 2010) principalement vers l'Italie et la Grèce. Or ces marchés évoluent selon les mêmes tendances que le marché français. Les jeunes bovins allaitants français s'y trouvent de plus en plus concurrencés par des viandes moins chères importées d'autres pays de l'union européenne ou du Brésil. Elle lui rappelle que cette filière est l'une des rares à être excédentaire dans la balance commerciale. Elle lui demande donc quelle stratégie il compte déployer pour contrôler l'évolution du coût des céréales et assurer la compétitivité de la filière à l'export.

Texte de la réponse

La filière bovine française contribue positivement au solde de la balance commerciale (+ 1 milliard d'euros en 2011), grâce à ses exportations d'animaux vivants. La France exporte principalement des bovins maigres destinés à l'engraissement vers l'Italie (870 000 têtes) et l'Espagne (200 000 têtes). Les exportations d'animaux finis, en nombre plus limité (170 000 têtes), se font en majorité vers les pays du pourtour méditerranéen (Turquie, Liban, Algérie) ainsi que vers l'Italie et l'Allemagne. La filière a su tirer un excellent parti de la réouverture du marché turc à partir de novembre 2010. Néanmoins, en 2012, les performances vers les destinations traditionnelles, l'Italie et l'Espagne, sont en repli. Les exportations de viande vers la Grèce sont également en baisse. Dans ce contexte et compte tenu des atouts et de l'image de qualité dont jouit l'élevage français, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt soutient les efforts de la filière bovine pour conforter sa présence sur les marchés du pourtour méditerranéen et pour pénétrer de façon durable les marchés porteurs en Asie et au Moyen-Orient. A ce titre, le ministre encourage les actions collectives de la filière dans le cadre interprofessionnel du « groupement export français » (GEF). En outre, il mobilise les services vétérinaires pour simplifier ces formalités sanitaires dans les pays importateurs. La fin des restrictions ESB est une priorité et des progrès notables sont en cours avec le Japon et la Corée. Par ailleurs, compte tenu du contexte économique en Grèce, le Gouvernement vient de redémarrer un dispositif public d'assurance-crédit à court terme sur la Grèce qui permettra d'encourager nos exportations de viande. Pour faire face à la volatilité des prix des matières premières, le ministre a présenté en septembre 2012 un plan d'action. Ce plan comporte des mesures à portée immédiate pour aider les éleveurs à surmonter la situation actuelle et des actions plus structurelles pour tenter de limiter la volatilité sur les marchés agricoles. L'application des accords interprofessionnels du 3 mai 2011, par lequel les représentants de producteurs, transformateurs et distributeurs des filières bovine, porcine et de la volaille s'engagent à ouvrir des négociations sur les conditions de vente des produits en cas de variation excessive des prix des aliments, constitue une première réponse. A la suite de la

table ronde sur les relations commerciales producteurs-distributeurs du 21 novembre 2012, qui a rassemblé les représentants de l'ensemble des secteurs agricole, agroalimentaire et de la distribution, le ministre a lancé une mission sur les outils de couverture face à la volatilité des matières premières et sur les modalités de répercussion des prix des matières premières sur l'aval. Les conclusions sont attendues en mai 2013 et pourraient donner lieu à des évolutions législatives ou réglementaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5554

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5290

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7539